

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 04 AVRIL 2018 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Huit, le **04 AVRIL A 19H30**

Extrait affiché le :
05 avril 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2018

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Objet : Subvention à l'Office de la Jeunesse pour l'opération « Jouons Tout l'été ».

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. le Maire
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. ROMARY Fabrice	à	M. SALTZMANN Michel
M. DEMENGE Abel	à	M. BAUDONNEL David

N°42/2018

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Madame Marie VINCENT, Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'allocation d'une subvention spécifique de 3 200 € à l'Office de la Jeunesse qui organise l'opération « Jouons tout l'été » du 9 juillet au 17 août 2018 dans les locaux du Cosec. L'objectif de cette action ; renouvelée depuis 2011, est d'offrir chaque après-midi des activités gratuites et ludiques aux jeunes raonnais de tous âges, à leurs familles et ainsi renforcer le lien social et contribuer aux échanges intergénérationnels. Autour de la thématique de 2018 « Cet été, on se la joue sécurité » seront proposées des animations d'éducation à la sécurité routière et une sensibilisation aux dangers domestiques et à l'éco-citoyenneté.

Le Conseil Municipal en délibère et décide, par 28 voix pour et 1 abstention, celle de Monsieur Stéphane CHMIDLIN, de cette subvention spécifique d'un montant de 3 200 €.

La dépense sera mandatée à l'article 6574, fonction 422 du budget communal 2018.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,